



droits rsa et allocation familiales suspendus

Par **Iona dst**, le **30/01/2019** à **14:59**

bonjour , voila je ne sais plus ou me tourner , je vous explique mon mari est travailleur independant (eleveur canin) , il fait une a deux portees par an , nous sommes toujours beneficiaire du rsa couple , avec 2 enfants a charge nous avons une partie allocation familiale .

Nous avons declarer sur nos impots 2017 la vente de chiots , il y a eu un rabatement de 71 % , berf le montant de 5600 euros restait.

La caf nous a deduit 550 euros par mois depuis le mois dernier de nos droits rsa , puisque nous avins declarer cette somme !!! nous avons 2 enfants a charge , il restai donc pour vivre 330 euros !

Nous avons fait appel de la decsion du conseil departemental par accuse reception , depuis plus de 15 jours et tjs aucunes reponses , et la on apprend depuis notre compte caf.fr que nos droits sont totalement suspendus !!!!

Avec deux enfants a charge , aucune autre ressources car mon mari ne rentre aucuns salaire chaque mois et moi en recherche d emploi

Comment pouvons nous faire s il vous plait ????? quelles demarches dois je effectuer , meme pas le minimum social pour vivre

merci mme desieter

Par **biencourt**, le **30/01/2019** à **15:07**

j ai droit a combien par les allocation n 5986947

Par **Visiteur**, le **30/01/2019** à **18:01**

Bonjour

Il existe un simulmateur sur le site de la CAF, l'avez vous utilisé ?

Croyez moi, il est parfois difficile de vivre une baisse des allocations, mais si vous n'aviez pas déclaré, cela vous aurait coûté plus cher au contrôle de votre dossier.